



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES JEUNES SALARIÉS SOLIDAIRES DANS L'ENTREPRISE

Les salariés de 18 à 25 ans ont plutôt une image positive de l'entreprise. C'est l'un des enseignements du sondage réalisé en mars dernier par le Crédoc* pour le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP).

Acquisition de compétences et épanouissement personnel sont, pour respectivement 59 % et 49 % des jeunes salariés, les deux principaux apports de l'entreprise. En dépit des difficultés de cette classe d'âge pour s'intégrer professionnellement, une fois entrés dans le monde du travail, ils considèrent l'entreprise comme un lieu de ressources et de solidarité.

En cas de problème, s'ils se tournent d'abord vers leurs parents (cités par 90 % d'entre eux) et leurs amis (70 %), l'entreprise apparaît comme le premier acteur, au-delà de la sphère familiale et amicale, à être mentionné (10 %).

Ces jeunes se sentent d'ailleurs solidaires de l'ensemble des salariés de l'entreprise (47 %) ou de leurs collègues (34 %). Très peu restreignent ce lien de solidarité aux salariés de leur âge (8 %).

En revanche, s'ils avaient un public prioritaire à choisir, les jeunes aideraient avant tout les gens de leur âge : la moitié d'entre eux estiment qu'il faut d'abord aider les moins de 25 ans. Seuls 6 % citent les plus de 75 ans.

Pour financer cette aide, les jeunes salariés optent pour l'équité. Plus de la moitié d'entre eux sont favorables à ce que l'aide soit financée par tous, selon les moyens de chacun, et le tiers estime que c'est plutôt aux personnes les plus aisées de la financer.

Enfin, pour eux, la solidarité est une valeur positive qui se manifeste de façon directe et concrète : pour près de la moitié, c'est aider les autres, pour l'autre moitié, c'est échanger et partager.

* Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Contact presse

Véronique LORET - 01 42 66 99 28 - loret@ctip.asso.fr

Méthodologie

En mars 2009, 1 000 jeunes salariés âgés de 18 à 25 ans ont été interrogés par téléphone, chez eux, en soirée.

Parmi ces jeunes salariés, qui représentent environ 40 % de leur classe d'âge :

- 37 % ont un BEP/CAP,
- 27 % ont un niveau Bac ou Bac professionnel,
- 34 % un diplôme de niveau égal ou supérieur à Bac +2.

La moitié des jeunes interrogés vivent dans un logement indépendant à leur nom, 40 % vivent encore chez leurs parents. Seuls 8 % ont des enfants.

Globalement, 38 % occupent des postes d'employés, 35 % sont ouvriers, 21 % relèvent des professions intermédiaires et 6 % sont cadres supérieurs. Concernant le contrat de travail :

- 64 % sont en contrat à durée indéterminée (CDI),
- 18 % sont en contrat à durée déterminée (CDD),
- 11 % sont en alternance,
- 5 % en missions d'intérim.

Une grande majorité d'entre eux travaille à temps plein (87 %).

Le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP) est le lieu où les institutions de prévoyance peuvent échanger leurs expériences et mener ensemble des actions d'intérêt général. Cet esprit d'ouverture et de dialogue fait profondément partie de la culture des institutions paritaires. Il permet au CTIP d'être un acteur important de la protection sociale, proche des réalités concrètes de ses membres.

Doté d'un conseil d'administration paritaire, dont la présidence alterne tous les deux ans entre le collège des employeurs et le collège des salariés, le CTIP compte 58 institutions membres. Le CTIP les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques qui ont un impact fort sur le cadre de leur activité et leur développement. Au titre des institutions de prévoyance, il participe aux projets menés au niveau national (Sesam-Vitale, netentreprises.fr, Unocam...). Il accompagne ses institutions membres dans leur mission d'information sur la prévoyance collective en valorisant les avantages de la gestion paritaire.